

Date et lieu de la manifestation

Le Marathon des Saveurs 2019 prend le départ le 19 octobre 2019 à Sion. Le départ a lieu en trois groupes, entre 9h15 et 10h15. L'arrivée est à Salgesch.

Organisateur

invents.ch AG
Bolleystrasse 27, 8006 Zürich
Téléphone: +41 (0) 44 550 40 50
genuss-marathon@invents.ch

Conditions de participation

Toute personne de plus de 16 ans peut participer au Marathon des Saveurs. Il doit être assuré qu'il n'y a pas de réserves médicales s'opposant à une participation à une randonnée sportive prolongée.

Frais de participation & forfait compris

Les frais de participation sont de CHF 98.– par personne (2,5 % T.V.A. compris).

Les frais de participation comprennent les prestations suivantes: droit à prendre le départ, documents remis au départ / sac remis au départ, balisage et signalisation sur le parcours, cinq étapes gastronomiques sur le trajet, postes de secours, transport de vêtements à Salgesch, vestiaires et douches dans la zone de l'arrivée, cadeau Marathon des Saveurs à l'arrivée, transfert de retour à Sion par RegioAlps.

Groupes de départ

Le départ a lieu sur la Place de la Planta à Sion entre 9h15 et 10h15, en trois groupes de 100 coureuses / coureurs:

1e groupe 9h15: temps de course maxi 8 heures, dégustations comprises

2e groupe 9h45: temps de course maxi 7 heures et demi, dégustations comprises

3e groupe 10h15: temps de course maxi 7 heures, dégustations comprises

Les participants peuvent choisir eux-mêmes le groupe dans lequel ils souhaitent prendre le départ lors de l'inscription. L'attribution aux groupes sera constitué selon le principe «first come first serve».

Parcours

Le parcours est balisé et passe par les vignobles enchanteurs du Valais. Avec un dénivelé de quelques 650 mètres, ses 23 kilomètres mènent randonneurs et joggeurs, par de merveilleux chemins, de Sion au village viticole de Salgesch. Le parcours ne présente pas de difficultés insurmontables, et durera,

pour un gourmet sportif, environ 7 à 8 heures, les cinq étapes de dégustation et de restauration comprises. Il n'y a pas de chronométrage, mais un délai d'arrivée.

L'organisateur est en droit de modifier à tout moment le parcours si des intempéries ou l'état de la piste le rendaient nécessaire. Nous prions l'ensemble des participants d'être fair-play et de respecter les autres. Pour pouvoir profiter pleinement du Marathon des Saveurs, tous les participants doivent s'aider mutuellement.

Limite de temps

Au plus tard deux heures après le départ du troisième groupe, le parcours sera démonté peu à peu par section dans le sens de la course. Les coureuses/coureurs n'ayant pas encore passé alors cette section seront disqualifiés, puisqu'ils ne pourront plus respecter le délai limite d'arrivée. La limite d'arrivée à Salgesch est pour tou(te)s les coureuses / coureurs à 17h00.

Chronométrage et classement

Il n'y a ni chronométrage ni classement. C'est à toi de choisir ton rythme, mais il ne devrait pas être trop rapide, afin de te permettre tout de même de trouver le temps d'admirer les sommets grandioses de 4000 m, couverts de neige, et tu devrais courir de telle sorte que tu aies assez de souffle pour t'entretenir avec les autres. Toutefois, les points étapes culinaires ont des horaires d'ouverture et des délais d'arrivée qu'il te faudra respecter si tu ne veux pas te retrouver devant des verres vides ou atteindre trop tard l'arrivée à Salgesch

Inscription, date limite d'inscription & annulations

L'inscription a lieu sur le site web officiel www.genuss-marathon.ch. La date limite d'inscription est le 10 octobre 2019. Le nombre de participants étant limité, l'organisateur se réserve le droit de clore prématurément le portail d'inscription. Le paiement a lieu exclusivement en ligne et est possible entre autres par carte bancaire, carte de crédit, carte Post Finance, Post Finance e-Finance, PayPal ou TWINT. Important: l'inscription ne peut-être annulée, même pour maladie. Il est recommandé de souscrire une assurance annulation propre pouvant rembourser les droits de participation si le participant ne peut venir à la manifestation (pour cause d'accident, de maladie, etc.). Il n'est pas possible de s'inscrire et de payer sur place le jour de la manifestation. Pour contrôler l'inscription, la liste des participants peut être consultée à tout moment en ligne sur le site

www.genuss-marathon.ch (il peut s'écouler un délai de 24 heures entre l'inscription et sa publication sur le site web). Pour toutes questions relatives à l'inscription, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse genuss-marathon@invents.ch.

Modification d'une inscription & transfert du droit de participation

Le transfert d'une inscription à une autre personne peut avoir lieu jusqu'au 30 septembre 2019 par e-mail adressé à genuss-marathon@invents.ch. L'organisateur part du principe que le nouveau participant aura lu et accepté le règlement de participation.

Check-in, accréditation de participation & kit de départ

Le check-in a lieu sur la Place de la Planta à Sion. L'accréditation est personnelle et non-transmissible. Les informations relatives à la participation seront envoyées à temps par e-mail avant la manifestation. Les accréditations seront remises avec le kit de départ, le samedi 19 octobre 2019 à Sion, entre 8h45 et 10h00, sur présentation d'une pièce d'identité valide et de la confirmation d'inscription.

Hébergement & hôtels

Toutes les informations relatives aux hébergements et hôtels à Sion et dans ses environs sont données sur le site www.genuss-marathon.ch. Des offres spéciales y sont ajoutées régulièrement et communiquées également par des lettres d'information.

Lettre d'information

Sur le site web du Marathon des Saveurs, tu peux t'abonner à notre lettre d'information gratuite. Ainsi, toutes les personnes intéressées seront informées périodiquement des derniers développements et des nouveautés et nouvelles. Les personnes s'inscrivant au Marathon des Saveurs recevront automatiquement la lettre d'information.

Exclusion de responsabilité

La participation au Marathon des Saveurs a lieu sous la seule responsabilité et aux risques et périls du participant. L'organisateur exclut toute responsabilité pour tous dommages corporels et matériels. Toutes prétentions en responsabilité civile et à dommages-intérêts vis-à-vis de l'organisateur sont exclues. Il revient aux participants de souscrire une assurance accident, maladie ou vol ainsi qu'une assurance responsabilité civile propre. Par son inscription au Marathon des Saveurs, le participant déclare accepter le règlement et les



RÈGLEMENT 2019

CG de l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'adapter à tout moment ce règlement sans en informer individuellement les participants dans la mesure où la modification du règlement n'a pas lieu au détriment des participants. Le règlement actuellement en vigueur peut toujours être consulté à l'adresse www.genuss-marathon.ch.

Version: septembre 2019